



# NOTICE EXPLICATIVE pour la rentrée 2022/2023

L'école de Musique, Danse et Théâtre propose la pratique des différentes disciplines à partir de la grande section de la maternelle, avec un apprentissage individuel et/ou collectif.  
La classe théâtre est ouverte à partir de 8 ans.

## Début des cours : lundi 12 Septembre 2022

**Inscription : Anciens élèves:** en cliquant sur le lien reçu par mail

**Nouveaux élèves,** sur les différents lieux d'inscriptions :

Lundi 05/09 de 16h30 à 19h à Bon-Encontre (espace culturel Delbès)

Mardi 06/09 de 17h à 18h30 à Colayrac (Mairie)

Mercredi 07/09 de 16h à 19h à Foulayronnes (espace culturel Le Galion)

ou sur le site [www.musiquenvie.com](http://www.musiquenvie.com)

### Vous devez :

- \* Consulter le planning des cours,
- \* Choisir la discipline (*La F.M. est obligatoire pour les élèves mineurs inscrits à un cursus musical : Instrument ou technique vocale*).
- \* Contacter le professeur concerné, pour les cours individuels et semi-collectifs

**Élèves des Communes Subventionnées (Boé, Bon-Encontre, Colayrac, Foulayronnes) :**

la date limite des réinscriptions est fixée au 27 Août 2022, après cette date la discipline et le choix des horaires ne peuvent être garantis.  
justificatif de domicile obligatoire à fournir lors de l'inscription.

### Tarifs :

Les tarifs sont annuels, le règlement en 5 fois étant une facilité de paiement, tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription, libellés à l'ordre de Musiquenvie (l'inscription ne sera validée qu'après réception du dossier complet et du règlement joint) .

Les tarifs sont calculés selon la discipline, la durée des cours, l'âge et le lieu de résidence de l'élève.

*L'adhésion de 25€ par élève est obligatoire, en tant que membre de l'Association adhérente au contrat de la Confédération Musicale de France.*

Aucun encaissement n'est effectué avant le 1er octobre.

Les paiements en 5 fois seront encaissés aux dates suivantes :

10/10/2021 10/11/2022 10/01/2023 10/02/2023 10/04/2023

Des réductions s'appliquent dans les cas suivants (hors ateliers):

20€ pour une 2° discipline par élève mineur (à déduire du 1er chèque).

20€, à partir du 2ème élève mineur, pour la même famille (à déduire du 1er chèque, si paiement 5 fois)

### Rappels :

Vous devez avoir pris connaissance du règlement intérieur (sur le site).

Formation musicale: dans le cadre d'un cursus, celle-ci est obligatoire.

Pour la danse : un certificat médical est obligatoire dès le 1er cours.

Aucun élève ne sera admis en cours, s'il n'a pas, en temps utile, déposé son dossier complet accompagné du règlement.

Il est de votre responsabilité de vous assurer de la présence des professeurs avant de laisser vos enfants. De même, nous vous demandons de récupérer vos enfants à l'heure de fin de cours (notre responsabilité étant désengagée).

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [musiquenvie47@gmail.com](mailto:musiquenvie47@gmail.com)

### Information sur la protection des données :

Conformément au Règlement Général sur la protection des Données applicable depuis le 25/05/2018, nous vous informons que nous utilisons vos données uniquement à des fins professionnelles, en aucun cas, nous ne les communiquons à des tiers. Nous nous engageons à traiter vos informations personnelles dans le respect de la réglementation en vigueur

Pour toute demande de consultation, modification ou suppression de ces données, merci de bien vouloir envoyer un simple courrier à l'adresse suivante:

Musiquenvie  
Le Galion-Allée André Malraux  
47510 Foulayronnes

### Informations par rapport à une crise sanitaire:

Nous vous demandons de respecter les mesures sanitaires et gestes barrières en vigueur, selon le protocole mis en place.